

Mise en concurrence n° 15 INFO 026

Demande de devis pour : 2 imprimantes

L'Agence d'Urbanisme, envisage le renouvellement de ses moyens de reproduction : imprimante couleur et imprimante noir et blanc (multifonction, copieur, scanner, impression)

Affaire suivie par : Corinne BROSSARD (pour la partie administrative et financière) et Vincent BOUYER (pour la partie technique)

E-mail : brossard@atu37.org et bouyer@atu37.org

Tel 02.47.71.70.73 et 02.47.71.70.81

Selon la Charte de commande du matériel informatique de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, tout devis auquel vous répondez, doit mentionner les éléments suivants :

- Les coordonnées de votre société
- La date du devis et sa durée de validité
- La marque du matériel proposé
- Le modèle proposé
- Les détails de la composition du produit et de ses caractéristiques techniques
- Les logiciels fournis avec le produit
- Le coût de l'installation ou de l'intégration
- La garantie et ou contrat de maintenance (coût, délais, conditions), option ou non du maintien coût copie sur toute la durée du contrat.
- Les délais de livraison
- Les frais de livraison
- Les conditions de paiement

Configuration actuelle :

- Environnement informatique majoritairement sur PC (17 utilisateurs), et 2 MAC pour la partie graphique et PAO.
- 1 imprimante laser couleur Ricoh SPC821DN (50 pages/minute) en réseau
- 1 imprimante multifonction N&B Canon IR2270 (22 pages/minute) en réseau
- Consommation actuelle
 - Couleur A4 : 50 000 copies/an
 - Couleur A3 : 6 000 copies/an
 - N&B A4 : 47 000 copies/an
 - N&B A3 : 13 000 copies/an

Configuration souhaitée :

Usages :

- Impression de qualité A4 et A3 pour documents graphiques (cartes, DAO, images), publications 4 à 6 pages A4/A3 recto/verso, dossier de planification (jusqu'à 500 pages).
Scanner A4/A3 et copies couleurs A4/A3.

Besoins :

- 1 multifonction couleur (copieur, scanner, impression) A4/A3
- 1 imprimante N&B

La proposition devra être réalisée séparée pour les deux machines, avec une option pour l'acquisition et une option pour de la location. Elle devra également préciser les modalités de reprise de notre matériel actuel.

Date limite de réponse : **30 octobre 2015**

Publicité : Site de l'Agence d'Urbanisme : www.atu37.org

Tours, le 08/10/2015

Le Directeur
Jérôme BARATIER

